

États Financiers

Déposé le 31 Octobre, 2017

Année financière
Le 1er juillet 2016 au 30 juin 2017
Rapport sommaire

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Rapport de la direction

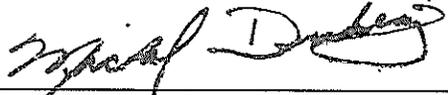
Les états financiers de la Commission scolaire Western Québec portant la signature électronique 6477771482 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.



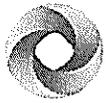
Directrice générale ou directeur général



Directrice ou directeur des ressources financières

Lieu: Sahmace, Québec

Date: 16 octobre 2017



Raymond Chabot Grant Thornton

Le 12 juin 2017

CONFIDENTIEL

Monsieur Michel Dubeau, directeur général
Commission scolaire Western Québec
15, rue Katimavik
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec) J8T 4H3

Téléphone : 819 775-3306
Télécopieur : 819 775-3396
www.rcgt.com

Monsieur Dubeau,

Nous vous remercions d'avoir choisi Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers de la Commission scolaire Western Québec (ci-après la « commission scolaire » ou le « client ») inclus dans le rapport financier TRAFICS pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017 (ci-après les « états financiers »), et ce, selon les dispositions de la section A1 de la présente. La section A1 traite aussi des autres missions connexes d'application de procédures d'audit spécifiées exigées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Introduction

La présente lettre de mission a pour objet de confirmer notre compréhension mutuelle des missions, laquelle sera maintenue d'année en année jusqu'à ce qu'elle soit modifiée d'un commun accord des parties. Les conditions générales indiquées à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante s'appliquent à toutes les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et les parties s'engagent expressément à être liées par celles-ci.

A1. Audit des états financiers au 30 juin et missions connexes d'application de procédures d'audit spécifiées

Nos responsabilités

Notre audit aura pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous effectuerons notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Aux fins de notre évaluation des risques, nous prenons en considération le contrôle interne portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit.

Notre mission d'audit ne sera ni planifiée ni exécutée en fonction de la possibilité qu'un tiers se base sur les résultats de la mission ou en vue de la conclusion d'une opération particulière. Par conséquent, des éléments pouvant intéresser un tiers ne seront pas abordés de manière précise. En outre, certains éléments pourraient faire l'objet d'une appréciation différente par un tiers dans le cadre d'une opération donnée.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction et, le cas échéant, les responsables de la gouvernance (ci-après la « direction ») reconnaissent et comprennent les responsabilités qui leur incombent. L'audit des états financiers ne dégage pas la direction de ses responsabilités.

Ces responsabilités portent notamment et sans limitation sur les points suivants :

États financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin

- Préparer et présenter fidèlement des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après le « référentiel d'information financière applicable »), ce qui implique de déterminer que ce référentiel d'information financière est approprié pour la préparation des états financiers dans les circonstances.

Exhaustivité de l'information

- Nous fournir l'accès à toutes les informations connues et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information, dont les procès-verbaux et les résolutions du conseil des commissaires et de ses comités (et nous informer des questions abordées lorsque les procès-verbaux ne sont pas encore disponibles).
- Nous fournir les informations additionnelles que nous pourrions demander aux fins de notre audit.
- Nous fournir l'accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de la commission scolaire, auprès desquelles il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.
- Nous informer de la connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux textes de loi et réglementaires applicables à la commission scolaire.

Fraudes et erreurs

- Le contrôle interne considéré comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
- Nous informer de l'évaluation faite par la direction du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes, et notamment de la nature, de l'étendue et de la fréquence de ces évaluations.
- Nous informer des procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans la commission scolaire et pour y répondre, et notamment des risques spécifiques de fraude définis par la direction ou qui ont été portés à son attention, ou des catégories d'opérations, des soldes de comptes ou des informations à fournir dans les états financiers qui sont susceptibles d'être exposés au risque de fraude.
- Nous indiquer les informations que les dirigeants ont communiquées, le cas échéant, aux responsables de la gouvernance sur les procédures mises en place pour déterminer les risques de fraude dans la commission scolaire et pour y répondre.
- Nous indiquer les informations que la direction a communiquées, le cas échéant, au personnel concernant sa vision de la conduite des affaires et du comportement éthique.
- Nous informer de la connaissance de toute fraude avérée, suspectée ou alléguée concernant la commission scolaire.

Constatation, évaluation et informations à fournir

- ☐ Nous informer de tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que de tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels et éventuels, auxquels la commission scolaire est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes et internes de la commission scolaire.
- ☐ Nous informer de l'identité des parties liées à la commission scolaire, y compris des changements par rapport à la période précédente, de la nature des relations entre la commission scolaire et les parties liées et de toute opération conclue avec les parties liées au cours de la période et, le cas échéant, du type d'opération et de son objet.
- ☐ Nous informer des contrôles mis en place, le cas échéant, pour déterminer, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées, conformément au référentiel d'information financière applicable, et pour autoriser et approuver les opérations et les accords importants avec les parties liées et ceux qui sortent du cadre normal des activités de la commission scolaire.
- ☐ Nous informer des faits susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers, qui pourraient survenir entre la date du rapport de l'auditeur et la date de publication des états financiers.

Autres points

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de notre audit. Ces déclarations comprennent notamment et sans limitation celles relatives aux responsabilités de la direction indiquées ci-dessus.

États financiers présentés dans un format autre que celui du rapport financier TRAFICS

Il est entendu que la direction de la commission scolaire ne pourra pas utiliser notre rapport sur les états financiers si elle décide de présenter les états financiers dans un format autre que celui du rapport financier TRAFICS (ci-après les « états financiers internes »). Si la direction décide de préparer des états financiers internes, il lui incombera entièrement de reproduire les états financiers de façon exacte et complète dans le format différent. Si la direction souhaite que nous réalisons une mission d'audit des états financiers internes, elle devra nous soumettre une copie de ceux-ci et nous en faire la demande expresse. Les dispositions de la présente seront aussi applicables à cette mission. À la conclusion de cette mission, nous pourrons délivrer un rapport de l'auditeur indépendant dont la forme et le contenu seront conformes aux normes applicables aux audits d'états financiers à usage général.

Rapport d'audit sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin

Les indications ci-dessous sont données à titre indicatif ; nous pourrions devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport en fonction des résultats de nos travaux d'audit.

À la conclusion de notre mission d'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin de la commission scolaire, nous prévoyons délivrer un rapport de l'auditeur indépendant dont la forme et le contenu seront conformes aux normes applicables aux audits d'états financiers à usage général.

Missions d'application de procédures d'audit spécifiées à l'égard du respect des autorisations législatives et des déclarations de l'effectif scolaire

Nous avons convenu de réaliser des missions d'application des procédures d'audit spécifiées par le MEES dans les sections V à VII du *Mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2016-2017 – Commissions scolaires*. En acceptant d'appliquer ces procédures, nous n'avons aucunement tenté d'évaluer leur caractère suffisant et approprié pour les besoins du MEES. Nous réaliserons les missions suivantes :

- Mission visant à produire un rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017;
- Mission visant à produire un rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées concernant des mécanismes de contrôle interne relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire;

Mission visant à produire un rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à l'égard des différentes catégories d'effectif scolaire.

L'application de ces procédures d'audit spécifiées ne constituera pas des missions d'audit ou d'examen et, par conséquent, nous n'exprimerons pas d'opinion sur le respect des autorisations législatives par la commission scolaire ni sur les mécanismes de contrôle interne à l'égard de la déclaration de l'effectif scolaire et des différentes catégories d'effectif scolaire. De plus, nous ne fournirons pas d'assurance à ces égards dans nos rapports.

Les résultats de l'application des procédures d'audit spécifiées seront communiqués au MEES à l'aide de l'application informatique contenant le programme de travail ainsi que le rapport sur les résultats de l'application des procédures d'audit spécifiées à l'égard du respect des autorisations législatives et à l'aide des questionnaires sur les effectifs scolaires. De plus, nous indiquerons que nos rapports sont exclusivement destinés aux utilisateurs visés, soit la direction et le MEES.

B. Honoraires

Nous avons convenu séparément des honoraires pour les services visés dans les sections A1 de la présente lettre de mission. Nos honoraires pour les services à fournir aux fins de la présente

mission sont calculés en fonction du temps consacré à votre dossier. Veuillez-vous référer à l'offre de service triennale datée du 12 février 2016 pour plus de détails.

Facturation supplémentaire pour les services visés dans la présente lettre de mission

Il va de soi que certaines situations nous obligeront à consacrer davantage d'heures à votre dossier. Parmi celles-ci, notons entre autres l'application incorrecte des principes comptables ou des erreurs de cette nature dans les livres de la commission scolaire, le défaut de nous fournir de l'information exacte et complète au moment opportun ainsi que les événements imprévus, y compris les changements réglementaires ou sur le plan des normes comptables. Le cas échéant, ces situations pourraient entraîner une facturation supplémentaire. Nous joignons à l'annexe B de la présente une explication des divers facteurs pouvant faire en sorte que nous ayons à effectuer du travail supplémentaire par rapport à celui prévu dans notre estimation des honoraires.

Autres services

Tous les services additionnels, non visés par la présente lettre de mission, que vous pourrez demander et que nous conviendrons de fournir devront faire l'objet d'ententes écrites distinctes.

Nous sommes fiers de vous fournir des services en tant qu'auditeur et fiscaliste et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Si les services exposés dans la présente lettre de mission sont conformes à vos exigences et si les conditions stipulées ci-dessus vous conviennent, veuillez nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre de mission.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Insérer ici la signature du cabinet]

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA-TI
Associé responsable de la mission

Lu et approuvé pour

Commission Scolaire Western Québec
Nom de la commission scolaire

Michel Dubeau, directeur général
Nom du représentant autorisé en lettres moulées

_____ Date

Michel Dubeau
Signature et titre du représentant autorisé

Annexe A

Conditions générales

1. Protection des renseignements personnels

Nous sommes soucieux de la protection des renseignements personnels. Durant la planification, l'exécution et la communication des résultats de notre mission, les associés et le personnel affectés à cette mission devront obtenir, utiliser et communiquer des renseignements personnels que le client possède ou qui relèvent de lui. Le client s'engage à obtenir tous les consentements, licences ou autres autorisations requis par nous dans la conduite de la mission, y compris tout consentement préalable nécessaire à la transmission de tout renseignement personnel.

2. Utilisation de moyens de communication électroniques

En cours de mission, nous pourrions devoir utiliser divers modes de transmission électroniques pour communiquer des renseignements confidentiels concernant le client, notamment : téléphone fixe ou cellulaire, télécopieur et courriel. Ces technologies sont des modes de transmission d'informations rapides et efficaces. Par contre, tout mode de communication présente certaines faiblesses en ce qui a trait à la fiabilité, à la sécurité et à la confidentialité et, bien que toutes les mesures disponibles soient prises pour éviter ce résultat, il demeure toujours un risque d'interception des données confidentielles transmises. Le client autorise nos représentants à utiliser de tels modes de communication pour transmettre et recevoir les données le concernant.

3. Feuilles de travail et rapports

Tous les documents (feuilles de travail, notes, rapports ou autres) établis et produits par nous dans le cadre de la mission demeurent notre propriété. Nous conserverons ces documents, de même que tout document fourni par le client (original ou copie) qui n'aura pas été récupéré par celui-ci au moment où la mission prendra fin, selon les modalités prévues dans notre politique interne de conservation de documents, laquelle peut être révisée de temps à autre.

4. Propriété intellectuelle

Nous conserverons tous les droits afférents à toutes les procédures utilisées ainsi qu'à toutes les méthodes et à tous les logiciels qui auront été développés avant ou pendant l'exécution de la mission.

5. Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Sans limiter la portée des normes professionnelles en matière de confidentialité (ou de secret professionnel), toute information non publique qui nous aura été transmise concernant le client sera utilisée exclusivement aux fins de la mission et sera traitée confidentiellement. Sauf si la loi ou un tribunal compétent nous y oblige, nous ne divulguons pas cette information à un tiers sans l'obtention préalable du consentement des parties concernées.

L'obligation de non-divulgaration qui précède ne s'applique pas à toute information déjà en notre possession ou en la possession des autres entités du groupe Raymond Chabot Grant Thornton avant sa divulgation dans le cadre de la présente lettre de mission, ni à toute information qui devient publique sans faute de notre part, ni à toute information qui nous aura été transmise par un tiers qui n'est pas lié par une obligation de non-divulgaration envers les parties concernées.

6. Conflits d'intérêts

Nous et les entités du groupe Raymond Chabot Grant Thornton offrons un large éventail de services-conseils financiers qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou de fonctions incompatibles. Nous respectons des politiques et appliquons des procédures dans le but de limiter le flux d'information et de contribuer ainsi à la gestion de tels

conflits de manière appropriée. Rien dans cette mission ne devra être considéré comme un obstacle empêchant notre cabinet ou une entité du groupe Raymond Chabot Grant Thornton de s'engager dans une opération ni de représenter une tierce partie à quelque moment ni à quelque titre que ce soit, pourvu que nous ne fournissions pas sciemment des services à une tierce partie dans des circonstances qui pourraient nous placer en conflit d'intérêts direct en cours de mission sans le consentement préalable écrit du client. Dans l'éventualité où nous deviendrions la cible d'un conflit d'intérêts, nous serons autorisés à mettre fin à la mission, sans y être pour autant obligés, et serons déchargés de toute autre obligation envers le client, dans les 10 jours suivant un avis écrit préalable.

7. Procédures judiciaires, obligations réglementaires ou autres

Le client reconnaît que si nous ou l'un de nos employés, associés ou représentants sommes assignés pour témoigner ou produire des documents à l'intention d'une autorité compétente à laquelle nous ne sommes pas partie, et ce, en ce qui concerne l'exécution de la mission, il devra nous dédommager de toutes les heures consacrées à la préparation du témoignage ou d'une réponse de même qu'à la comparution, et devra rembourser les frais et débours raisonnables engagés à cet égard.

En cas de réclamation contre nous par un tiers, découlant de l'exécution de nos services fournis aux termes de la présente lettre de mission, ou s'y rattachant, le client nous tiendra indemnes, si notre responsabilité civile (y compris professionnelle) n'est pas engagée, à l'égard des frais et dépenses, y compris, sans s'y limiter, les frais juridiques raisonnables.

En cas de poursuite, de réclamation, de perte ou de dommages découlant de la mission, le client reconnaît que notre responsabilité sera individuelle et non solidaire. Le client ne peut nous réclamer que le paiement de notre part proportionnelle de l'obligation totale en fonction de l'importance relative de la faute de chacun.

8. Intérêts sur les comptes en souffrance

Nous ferons parvenir des factures au client de façon régulière en cours de mission. Ces factures seront payables à la réception. Les soldes en souffrance de plus de 30 jours porteront intérêt au taux d'emprunt de base que les banques accordent aux entreprises, majoré de 5 % par année. Ce taux est publié dans la *Revue de la Banque du Canada*.

9. Frais et dépenses

En plus des honoraires, nous facturerons tous les débours et frais raisonnables relatifs à la mission, de même que les frais réels engagés ainsi qu'une charge visant à couvrir les divers frais administratifs, notamment les déplacements, les repas, l'hébergement, les interurbains, les photocopies, les livraisons, les envois postaux, l'aide du personnel de soutien et la technologie relative à l'informatique.

10. Taxes

Tous les honoraires, débours et autres frais ne comprennent pas les taxes fédérales, provinciales et autres taxes de vente applicables, ni toute autre taxe ou tout autre droit, qu'ils soient actuellement en vigueur ou imposés dans le futur. Toutes ces taxes et tous ces droits seront indiqués séparément sur les factures qui seront présentées au client.

11. Respect des délais

Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour achever dans les délais convenus la prestation des services décrits dans la présente lettre de mission. Toutefois, nous ne pourrions être tenus responsables des manquements ou des retards dans la prestation attribuables à des

causes indépendantes de notre volonté, y compris les retards dans l'exécution ou la non-exécution par le client de ses obligations.

12. Successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants

La lettre de mission et les présentes conditions générales lient les parties de même que leurs successeurs, cessionnaires ou autres remplaçants.

13. Résiliation de la lettre de mission

Nous pourrions résilier la présente entente pour un motif juste et raisonnable, moyennant un avis de cessation expédié au client dans un délai raisonnable, et notamment :

- ☐ si nos obligations professionnelles ou déontologiques l'exigent;
- ☐ si nous avons connaissance d'irrégularités sérieuses survenues, directement ou indirectement, lors des activités du client pendant ou avant la présente mission;
- ☐ si le client est en défaut d'acquitter nos honoraires avant le début de nos travaux d'audit pour l'exercice financier en cours, ou en cours de mission, alors que le défaut persiste sur une longue période ou vise une portion importante des honoraires que le client n'acquitte pas, malgré un préavis raisonnable de notre part;
- ☐ si le client est en défaut à l'égard d'une ou de plusieurs de ses obligations décrites dans la présente lettre de mission et qu'il ne remédie pas à ce défaut, malgré un préavis raisonnable de notre part.

Nous nous assurerons que la cessation de services ne sera pas faite à contretemps et nous ne serons pas responsables envers le client et, le cas échéant, les entités du même groupe, leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et autres représentants, des pertes, coûts ou charges résultant de cette cessation. De plus, le client devra acquitter tous les honoraires pour les services fournis aux termes de la présente lettre de mission et devra nous rembourser toutes les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation.

14. Divisibilité

Dans l'éventualité où une disposition des présentes était invalidée ou déclarée nulle ou encore inapplicable, le reste des dispositions de la lettre de mission continuera néanmoins à s'appliquer et demeurera exécutoire.

15. Intégralité

Les termes de la lettre de mission et des présentes conditions constituent l'intégralité de l'entente entre les parties et remplacent toute autre entente antérieure verbale ou écrite visant les mêmes services professionnels.

16. Lois applicables

La présente lettre de mission sera régie par les lois en vigueur dans la province de Québec (Canada) ainsi que par les lois fédérales applicables. Nous convenons par les présentes de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec tout différend non réglé ou tout litige lié à la présente lettre de mission.

17. Distribution électronique

Il est entendu que pour toute distribution électronique des états financiers et de notre rapport sur ces états, il incombe entièrement à la direction de reproduire les états financiers et notre rapport sur ces états de façon exacte et complète. Bien qu'il soit possible que nous transmettions électroniquement notre rapport, par souci d'efficacité, seul le rapport signé (électroniquement ou manuellement) constitue un exemplaire valide pour les dossiers du client. Si notre nom est utilisé relativement aux états financiers, la direction s'engage à annexer le rapport lorsqu'elle distribue ceux-ci à des tiers.

18. Reproduction et traduction

Dans le cas où la direction a l'intention de publier ou de reproduire notre rapport (ou de faire autrement mention de notre cabinet) dans un document contenant d'autres informations (par exemple dans un rapport annuel), elle s'engage à nous soumettre un projet dudit document pour lecture et à obtenir notre approbation pour l'inclusion de notre rapport avant que le document ne soit terminé et distribué. Dans le cas où la direction a l'intention de traduire dans une autre langue les états financiers et notre rapport (y compris ceux inclus dans un document comme un rapport annuel), elle s'engage à nous soumettre un projet de cette traduction avant sa distribution afin que nous nous assurions qu'elle présente les mêmes informations et communique le même sens que la version originale.

19. Émission, achat ou échange de titres

Si le client désire inclure les états financiers susmentionnés et notre rapport sur ces états dans un document de placement à une date ultérieure, nous déciderons à ce moment-là si nous consentons à ce que notre rapport soit inclus dans le document en question.

20. Accord à la communication des honoraires

Nous pouvons être tenus de communiquer, notamment à d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd ou à des organismes statutaires de surveillance et de contrôle provinciaux et nationaux, le total des honoraires que nous facturons au client pour les services d'audit et les autres services fournis. Le client consent à la divulgation de cette information lorsque cela est requis.

21. Réalisation de travaux par des tiers

À moins d'indications contraires aux présentes, nous pouvons exécuter notre mission en partie ou en totalité avec l'assistance de professionnels qui ne sont pas membres de notre cabinet ou avec d'autres cabinets comptables, notamment avec d'autres cabinets membres de Grant Thornton International Ltd (ci-après « membre(s) GTI »).

En conséquence, à moins qu'un membre GTI ne conclue directement avec le client une entente distincte pour effectuer une partie des services professionnels visés dans la présente lettre de mission, nous demeurons le seul cabinet responsable de rendre les services professionnels selon les modalités et conditions de la présente lettre de mission, et le client renonce à réclamer ou à poursuivre en justice les membres GTI qui pourraient, le cas échéant, rendre des services professionnels visés dans la présente lettre de mission à titre de sous-traitant de notre cabinet. Enfin, la présente clause est stipulée pour le seul bénéfice des membres GTI et pourrait être invoquée dans toute procédure, réclamation ou procédure en justice envers un membre GTI, le cas échéant.

Annexe B

Facteurs pouvant entraîner une augmentation des heures de travail par rapport à celles prévues dans notre estimation des honoraires

Nous voulons que nos clients retirent le maximum de nos services professionnels et qu'ils jugent nos honoraires justes et raisonnables. Toutefois, dans le but de leur offrir une telle valeur, nous estimons que différentes variables peuvent nous demander davantage de travail que ne le prévoyait notre estimation des honoraires. Les paragraphes suivants traitent des facteurs les plus fréquents.

Modifications des exigences

À l'heure actuelle, bon nombre d'organismes gouvernementaux, d'organismes de normalisation ou d'organismes de réglementation apportent de façon régulière des ajouts ou des modifications à différentes exigences. Bien que nous fassions de notre mieux pour planifier notre travail en tenant compte des exigences susceptibles d'avoir une incidence sur la mission, trois types de facteurs nous rendent cette étape difficile. Tout d'abord, ces nouvelles exigences ne sont parfois pas communiquées à un moment qui nous permettra d'en prévoir les conséquences à l'étape de la planification préliminaire. Ensuite, malgré nos prévisions et notre planification, il est possible que nous sous-estimions la quantité de travail qu'il nous faudra réaliser pour nous conformer aux nouvelles exigences. Enfin, dans certains cas, il peut être avantageux de nous conformer aux exigences de manière anticipée.

En ce qui concerne les déclarations de revenus, l'annonce de nouvelles mesures, que ce soit par changement législatif ou administratif, pourrait entraîner des conséquences similaires.

Application incorrecte des principes comptables ou erreurs dans les livres

Lorsque nous réalisons une estimation des honoraires, nous supposons habituellement que les livres comptables sont en bon ordre et qu'ils nous permettront d'effectuer notre mission dans des conditions normales. Si toutefois nous relevons un nombre important d'erreurs dans les livres comptables ou s'ils sont incomplets, nous devons effectuer des procédures supplémentaires pour compléter notre mission.

Manque de facilitation de la mission ou de préparation au moment opportun

Dans l'optique de réduire les coûts, nous déterminons d'avance de quelle façon les membres du personnel du client peuvent contribuer au bon déroulement de la mission (par exemple, tableaux à préparer, façon de les préparer, pièces justificatives à fournir). Nous discutons également de questions comme la disponibilité des membres importants du personnel du client, les échéances ainsi que les conditions de travail. En fait, l'information pertinente fournie par le client est un élément essentiel à notre estimation des honoraires et, par conséquent, s'il est impossible, pour quelque raison que ce soit, de nous fournir les documents convenus au moment approprié, il est possible que nous devions augmenter considérablement notre charge de travail afin de terminer

la mission dans les délais établis. De plus, ces facteurs peuvent parfois exiger le retrait de notre personnel, comme en traite le paragraphe suivant.

Retrait de notre personnel

Le retrait de notre personnel signifie que nous retirons une partie ou la totalité des membres de l'équipe affectée à la mission parce qu'un élément (par exemple, l'état des livres comptables ou l'incapacité à nous fournir les documents convenus dans les délais établis) nous empêche de réaliser notre travail de la manière prévue dans notre plan de mission. Il arrive parfois que le retrait de notre équipe de mission au grand complet soit nécessaire pour permettre de rectifier la situation. Bien que ce retrait vise à empêcher que le coût de la mission n'augmente de façon importante, il entraîne néanmoins des coûts supplémentaires puisque nous devons prévoir à nouveau les effectifs, engager des frais de démarrage additionnels, etc.

Événements imprévus

Même si nous communiquons régulièrement avec nos clients et que nous planifions notre mission avec la direction et le personnel, la possibilité que des événements imprévus surviennent est toujours bien réelle. Les événements suivants peuvent notamment se produire : problèmes d'ordre comptable, litiges, changements dans les activités ou dans l'environnement de l'entreprise, problèmes d'ordre contractuel ou d'autre nature impliquant les fournisseurs, les tiers fournisseurs de services ou les clients. Lorsque de telles situations se produisent, nous devons consacrer davantage de temps afin d'aider nos clients, dans la mesure du possible, à surmonter ces imprévus et d'exécuter notre mission conformément aux normes professionnelles.

Une fois de plus, nous tenons à souligner que nous nous efforçons d'offrir à nos clients une valeur optimale pour nos services professionnels. Nous estimons nos honoraires en tenant compte des éléments d'information qu'ils nous fournissent. Toutefois, contrairement à la vente de produits, la réalisation de services professionnels repose sur différents facteurs, comme ceux mentionnés précédemment, et notre estimation des honoraires est donc exposée à des changements.



Raymond Chabot Grant Thornton

Le 16 octobre 2017

Monsieur Michel Dubeau,
Directeur général
Commission scolaire Western Québec
15, rue Katimavik
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec) J8T 4H3

Téléphone : 819 775-3306
Télécopieur : 819 775-3396
www.rcgt.com

Monsieur,

On nous a confié la mission d'audit des états financiers de la Commission scolaire Western Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 2017.

Les Normes canadiennes d'audit du *Manuel de CPA Canada* exigent que nous communiquions avec vous au sujet de la conformité aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et de toutes les relations et des autres liens qui existent entre notre cabinet¹ et l'entité et ses entités liées (ci-après, sauf avis contraire, l'« entité ») qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance. Nous devons également vous faire part des sauvegardes pertinentes mises en place afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces à notre indépendance qui ont été identifiées.

Ces règles exigent que nous tenions compte, dans la détermination des liens à communiquer, des questions suivantes :

- Le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans l'entité;
- Le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables de l'entité;

L'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des associés ou des associés retraités maintenant des liens étroits avec le cabinet et l'entité;

¹ Dans la présente lettre, les termes « cabinet » ou « nous » comprennent l'équipe de mission, le cabinet et les autres cabinets membres du réseau Grant Thornton.

- ☒ Une dépendance économique par rapport à l'entité;
- ☒ La prestation de services en sus de la mission d'audit.

Nous avons préparé les commentaires suivants pour faciliter nos discussions avec vous au sujet des questions relatives à notre indépendance.

Nous n'avons connaissance d'aucun lien entre notre cabinet et l'entité pour la période allant du 18 octobre 2016 au 16 octobre 2017 qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être considéré comme susceptible d'avoir des incidences sur notre indépendance.

Les Normes canadiennes d'audit du *Manuel de CPA Canada* exigent que nous confirmions notre indépendance auprès du comité d'audit. En conséquence, nous confirmons par la présente que, le 16 octobre 2017, nous sommes indépendants par rapport à l'entité au sens du Code de déontologie harmonisé pour les comptables agréés du Canada.

La présente est destinée uniquement à l'usage du comité d'audit, du conseil des commissaires, de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, et ne doit servir à aucune autre fin.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Commission scolaire Western Québec

Le 16 octobre 2017

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec) J8T 4H3

Mesdames,
Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de la Commission scolaire Western Québec (ci-après la « commission scolaire ») au 30 juin 2017 et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après le « référentiel d'information financière applicable »).

Nous confirmons ce qui suit, d'après ce que nous savons et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés :

États financiers

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les conditions de la mission d'audit, quant à la préparation des états financiers conformément au référentiel d'information financière applicable; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ce référentiel.

- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences du référentiel d'information financière applicable.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels le référentiel d'information financière applicable exige un ajustement ou la fourniture d'informations ont fait l'objet d'ajustements ou d'informations dans les états financiers.

- Tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels ou éventuels auxquels la commission scolaire est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes et internes de la commission scolaire, venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers ont été correctement comptabilisés ou communiqués conformément au référentiel d'information financière applicable.
- Tous les gains ou pertes éventuels et tous les autres passifs, vous ont été communiqués et sont reflétés dans les états financiers conformément au référentiel d'information financière applicable.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - l'accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - l'accès sans restriction aux personnes au sein de la commission scolaire auprès desquelles il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous reconnaissons être responsables de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent la commission scolaire et qui impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraude ayant une incidence sur les états financiers de la commission scolaire, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.

- ⊖ Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes de loi et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- ⊖ Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à la commission scolaire et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel Dubeau

Nom en lettres moulées

Signature 

Directeur général

Titre

Sandra Cox

Nom en lettres moulées

Signature 

Directrice des ressources financières

Titre

**COMMISSION SCOLAIRE
WESTERN QUÉBEC
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2017**

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ	6
ÉTAT DES RÉSULTATS	7
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10-22
DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	23-24



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Western Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec) J8T 4H3

Téléphone : 819 775-3306
Télécopieur : 819 775-3396
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire Commission scolaire Western Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire Commission scolaire Western Québec au 30 juin 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Gatineau

Le 16 octobre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123812

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 804 743	1 027 087
Subventions de fonctionnement à recevoir	13 091 533	8 314 850
Subventions de financement à recevoir	6 668 758	5 724 168
Taxes scolaires à recevoir	3 650 566	3 563 310
Débiteurs	2 128 946	2 246 291
Placements de portefeuille et prêts (Note 3)	0	15 529
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	28 344 546	20 891 235
PASSIFS		
Découvert bancaire	0	0
Emprunts temporaires (Note 4)	6 500 000	6 000 000
Créditeurs et charges courues	8 967 257	7 705 923
Revenus reportés et perçus d'avance	4 857 760	4 658 677
Provisions pour avantages sociaux futurs	5 156 937	4 891 833
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	90 257	277 307
Emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (Note 6)	74 347 227	72 011 747
Autres passifs	2 207 079	737 778
TOTAL DES PASSIFS	102 126 517	96 283 265
DETTE NETTE	(73 781 971)	(75 392 030)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 7)	88 651 265	89 674 502
Stocks de fournitures	7 282	7 282
Charges payées d'avance	134 630	167 483
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	88 793 177	89 849 268
SURPLUS ACCUMULÉ		
SURPLUS ACCUMULÉ	15 011 206	14 457 238

Original approuvé par:

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
Surplus accumulé au début	14 457 238	13 881 872
Excédent de l'exercice	553 968	575 366
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	15 011 206	14 457 238

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	Budget 2017	Résultats réels	
		2017	2016
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subventions de fonctionnement du MEES	59 952 121	67 627 971	61 782 752
Autres subventions et contributions	205 400	706 896	990 789
Taxes scolaires	18 243 782	18 434 555	18 557 000
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	705 656	2 984 222	1 544 522
Ventes de biens et services	3 785 762	3 507 552	3 211 133
Revenus divers	908 699	1 563 780	1 509 011
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	0	245 366	168 710
REVENUS TOTAUX	83 801 420	95 070 342	87 763 917
CHARGES			
Activités d'enseignement et formation	38 867 019	44 444 472	40 709 863
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	15 574 586	17 942 748	16 674 563
Services d'appoint	10 376 774	10 795 267	10 410 174
Activités administratives	4 593 107	5 793 794	4 394 661
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 067 900	11 410 736	11 271 402
Activités connexes	3 322 034	3 330 336	4 039 232
Charges - variation de la provision pour avantages sociaux	0	265 104	(283 284)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	533 917	(28 062)
CHARGES TOTALES	83 801 420	94 516 374	87 188 551
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	0	553 968	575 366

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT	(75 392 030)	(75 471 728)
Excédent de l'exercice	553 968	575 366
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 034 751)	(5 197 755)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 715 896	4 750 444
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	533 917	(28 062)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	215 063	(475 373)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	808 175	32 901
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	32 853	(53 197)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	1 610 059	79 698
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(73 781 971)	(75 392 030)

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	553 968	575 366
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	436 979	613 354
Variation des provisions pour avantages sociaux futurs	265 104	(283 284)
Variation des stocks et charges payées d'avance	32 853	(53 197)
Variation des revenus reportés et perçus d'avance	245 366	168 710
Variation des frais reportés liés aux dettes	56 706	51 181
Amortissement des immobilisations corporelles	4 715 896	4 750 444
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	533 917	(28 062)
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(10 477 506)	(11 895 284)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(3 636 717)	(6 100 772)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 034 751)	(5 197 755)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	808 175	32 901
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(4 226 576)	(5 164 854)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à la charge de la c.s.	(187 050)	(187 051)
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	14 808 000	11 574 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(4 480 000)	(3 963 000)
Variation des emprunts temporaires	(500 000)	6 500 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	9 640 950	13 923 949
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	1 777 657	2 658 323
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 027 086	(1 631 237)
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	2 804 743	1 027 086

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUTS

La Commission scolaire Western Québec est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour mauvaise créance, la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les *débiteurs* sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Placements de portefeuille et prêts

Les *placements de portefeuille* sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour dévaluation de placement lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. Les prêts sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ». La baisse de valeur ne peut être annulée si la valeur du placement remonte par la suite.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette

Charges payées d'avance

Les *charges payées d'avance* représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

	2017	2016
Hypothèque à recevoir, portant intérêt au taux fixe de 3,85 %, échéant en septembre 2017, encaissable par mensualités de 6 000 \$, capital et intérêts	\$ 0	\$ 15 529

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 29 782 388 \$ (28 231 247 \$ au 30 juin 2016). L'acceptation bancaire, échéant le 6 juillet 2017 porte intérêt au taux de 0,92 % (0,85 % au 30 juin 2016) et est garantie par le MEES.

5. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

6. EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2017	2016
	\$	\$
Billets à long terme portant intérêt à des taux variant de 1,06 % à 5,41 %, échéant de décembre 2017 à décembre 2040, remboursables par subventions du Ministère de l'Enseignement et de l'éducation supérieure.	74 685 000	72 322 000
Frais reportés liés aux dettes	(337 773)	(310 253)
	74 347 227	72 011 747

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	19 176 000 \$
2019	4 182 000 \$
2020	5 026 000 \$
2021	3 391 000 \$
2022	3 391 000 \$
2023 et suivantes	39 519 000 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

									2017	2016
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette	Valeur nette
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions	Solde à la fin		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	2 760 798	0	42 826	2 717 972	0	0	0	0	2 717 972	2 760 798
Aménagements										
Aménagements de terrain (10 ans)	490 218	0	46 375	443 843	238 789	44 209	26 995	256 003	187 840	251 429
Aménagements de terrain (20 ans)	3 174 774	522 880	0	3 697 654	776 139	160 647	0	936 786	2 760 868	2 398 635
Bâtiments										
Bâtiments acquis avant le 1er juillet 2008 (35 ans)	78 024 011	0	1 256 496	76 767 515	51 337 765	1 325 478	871 834	51 791 409	24 976 106	26 686 246
Bâtiments (20 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments (40 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments (50 ans)	26 813 662	1 031	0	26 814 693	2 685 024	554 796	0	3 239 820	23 574 873	24 128 638
Améliorations locatives	22 730	0	0	22 730	16 166	2 317	0	18 483	4 247	6 564
Améliorations et transformations majeures										
Améliorations et transformations majeures (25 ans)	11 645 015	1 340 486	13 619	12 971 882	1 604 035	496 747	29 796	2 070 986	10 900 896	10 040 980
Améliorations et transformations majeures (30 ans)	11 670 000	1 653 174	270 769	13 052 405	1 308 412	402 069	22 483	1 687 998	11 364 407	10 361 587
Améliorations et transformations majeures (40 ans)	8 653 158	537 552	745 448	8 445 262	1 024 706	197 775	82 333	1 140 148	7 305 114	7 628 452
Matériel et équipements										
Mobilier et équipement de bureau	1 642 331	200 600	0	1 842 931	1 097 014	203 118	0	1 300 132	542 799	545 317
Autres équipements	593 901	51 339	0	645 240	154 934	32 129	0	187 063	458 177	438 967
Équipement informatique	5 069 936	436 497	0	5 506 433	4 304 349	577 629	0	4 881 978	624 455	765 587
Équipement de communications multimédia	2 450 957	127 585	0	2 578 542	1 384 601	375 678	0	1 760 279	818 263	1 066 355
Matériel roulant	158 280	0	0	158 280	48 824	30 026	0	78 850	79 430	109 456
Documents de bibliothèque	622 705	78 623	0	701 328	215 859	61 429	0	277 288	424 040	406 846
Manuels scolaires (achats initiaux)	1 112 606	65 974	0	1 178 580	1 086 538	31 074	0	1 117 612	60 968	26 068
Équipements spécialisés reliés à l'éducation										
Équipement spécialisé (10 ans)	318 854	19 010	0	337 864	138 827	28 843	0	167 670	170 194	180 028
Équipement spécialisé (20 ans)	787 500	0	0	787 500	257 405	40 387	0	297 792	489 708	530 095
Développement informatique	494 921	0	0	494 921	491 436	3 331	0	494 767	155	3 485
Réseaux de télécommunications	2 963 710	0	0	2 963 710	1 624 742	148 215	0	1 772 957	1 190 754	1 338 968
	159 470 067	5 034 751	2 375 533	162 129 285	69 795 565	4 715 896	1 033 441	73 478 020	88 651 265	89 674 502

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut du matériel et des équipements loués en vertu de contrats de location-acquisition pour 277 306 \$ (464 357 \$ au 30 juin 2016). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 187 050 \$ (187 051 \$ au 30 juin 2016).

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles pour un montant de 707 268 \$ (241 977 \$ au 30 juin 2016) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit 116 674 \$ (241 977 \$ au 30 juin 2016) pour du matériel et équipement, 590 594 \$ (0 \$ au 30 juin 2016) pour des bâtiments. Ces immobilisations corporelles ont été financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2017.

	2017		2016	
Débiteurs		\$		\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 238 710		1 078 279	
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	81 754		27 037	
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	54 206		164 791	
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	5 946 094		5 565 634	
Sous-total	7 320 764		6 835 741	
Provision pour créances douteuses	(1 971 552)		(986 640)	
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	5 349 212	\$	5 849 101	\$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	6 500 000 \$				6 500 000 \$
Créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	3 162 178 \$				3 162 178 \$
Dettes à long terme	19 176 000 \$	9 208 000 \$	6 782 000 \$	39 519 000 \$	74 685 000 \$
Provision pour avantages sociaux	5 156 937 \$				5 156 937 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

30 juin 2016	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	6 000 000 \$				6 000 000 \$
Créditeurs et frais coursus à payer à l'exception des déductions à la source	7 441 114 \$	264 809 \$			7 705 923 \$
Dettes à long terme	12 445 000 \$	25 961 000 \$	5 226 000 \$	28 690 000 \$	72 322 000 \$
Provision pour avantages sociaux	4 891 833 \$				4 891 833 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 37 043 556 \$ (6 375 912 \$ en 2016) pour des contrats de transport scolaire, échéant en juin 2022. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 7 408 712 \$ en 2018, 7 408 712 \$ en 2019, 7 408 712 \$ en 2020, 7 408 712 \$ en 2021 et à 7 408 712 \$ en 2022.
- b) Un montant de 2 497 310 \$ (1 548 186 \$ en 2016) pour des contrats d'entretien ménager, échéant jusqu'en juin 2022. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 587 381 \$ en 2018, 600 716 \$ en 2019, 600 716 \$ en 2020, 600 716 \$ en 2021 et à 107 780 \$ en 2022.
- c) Un montant de 70 621 \$ (125 393 \$ en 2016) pour des contrats d'entretien des ascenseurs échéant en juin 2021. Les versements pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 22 426 \$ en 2018; 22 985 \$ en 2019; 23 560 \$ en 2020 et à 1 650 \$ en 2021.
- d) Un montant de 234 298 \$ (370 594 \$ en 2016) à verser pour des contrats de coupe de gazon, de location de contenants et cueillette de rebuts, et de déneigement échéant en 2018.
- e) Un montant de 354 819 \$ (637 637 \$ en 2016) à verser pour des contrats de location de photocopieurs et équipements informatique, échéant jusqu'en mai 2021. Les versements pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 108 882 \$ en 2018, 108 882 \$ en 2019, 108 882 \$ en 2020 et à 28 173 \$ en 2021.
- f) Un montant de 3 772 075 \$ (2 572 926 \$ en 2016) pour des projets de construction, d'aménagement et de rénovations majeures à être réalisés en 2017-2018.

10. ÉVENTUALITÉS

La Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visée par un recours collectif autorisé par la Cour supérieure du Québec le 6 décembre 2016 concernant certains frais payés par les parents pour des manuels scolaires, du matériel didactique, des services éducatifs et des ressources bibliographiques et documentaires. La réclamation vise le remboursement des frais payés par les parents depuis l'année scolaire 2009-2010 ainsi que des dommages-intérêts punitifs et à ce que les éléments précités soit fournis gratuitement à compter de ce jour. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard.

Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 1 365 725 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (ou au déficit) de l'exercice alors en cours.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	SALAIRES	CHARGES SOCIALES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIEL	HONORAIRES ET CONTRATS	ÉQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	AUTRES CHARGES	TOTAL DES CHARGES 2017	TOTAL DES CHARGES 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION									
Éducation préscolaire	2 750 518	311 792	86	40 815	1 983	0	0	3 105 193	2 452 861
Enseignement primaire	15 843 545	1 784 248	5 030	272 278	16 041	0	0	17 921 143	17 635 697
Enseignement secondaire général	13 236 541	1 459 891	4 090	328 827	14 487	0	0	15 043 837	13 767 615
Formation professionnelle	1 686 606	197 178	13 841	157 912	344 748	67 741	0	2 468 027	1 983 741
Enseignement particulier	4 033 993	459 833	2 907	45 056	21 948	1 414	0	4 565 151	3 617 286
Formation général des adultes	1 170 733	130 533	5 166	32 980	1 364	0	346	1 341 121	1 252 663
	38 721 936	4 343 474	31 120	877 869	400 572	69 155	346	44 444 472	40 709 863
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION									
Gestion des écoles et des centres	4 617 131	563 507	46 296	304 568	417 748	1 115	79	5 950 443	5 868 331
Moyens d'enseignement	976 959	116 877	40 298	70 440	405 438	21 547	0	1 631 558	1 463 379
Services complémentaires	5 231 744	714 008	25 267	89 440	275 488	2 945	0	6 338 892	5 996 069
Services pédagogiques et de formation d'appoint	478 355	57 851	20 852	79 154	170 667	5 829	651	813 358	606 110
Animation et développement pédagogique	1 064 305	117 400	62 910	11 506	28 160	0	0	1 284 281	1 207 740
Perfectionnement - personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	308 558	34 068	252 929	41 845	86 517	0	0	723 918	518 397
Activités sportives, culturelles et sociales	28 088	3 781	19 517	297 639	544 307	0	306 966	1 200 298	1 014 537
	12 705 140	1 607 492	468 070	894 590	1 928 325	31 436	307 696	17 942 748	16 674 563
SERVICES D'APPOINT									
Services alimentaires ou hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 250
Transport scolaire	0	0	0	0	7 377 290	0	768 086	8 145 376	7 842 144
Service de garde	2 187 260	297 338	1 651	116 114	47 522	0	6	2 649 891	2 565 780
	2 187 260	297 338	1 651	116 114	7 424 812	0	768 092	10 795 267	10 410 174
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES									
Conseil des commissaires et comités	138 359	7 317	16 849	1 229	20 082	0	0	183 837	195 004
Gestion	2 708 221	309 023	48 657	79 450	303 229	0	26 741	3 475 321	3 465 266
Services et frais corporatifs	253 496	29 752	3 840	35 532	415 750	910	1 365 725	2 105 005	688 368
Perfectionnement	0	0	24 361	47	5 223	0	0	29 631	46 023
	3 100 077	346 092	93 706	116 258	744 285	910	1 392 466	5 793 794	4 394 661
SOLDES À REPORTER	56 714 413	6 594 396	594 548	2 004 832	10 497 993	101 501	2 468 600	78 976 282	72 189 261

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

	SALAIRES	CHARGES SOCIALES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIEL	HONORAIRES ET CONTRATS	ÉQUIPEMENTS ET INVESTIS- SEMENTS	AUTRES CHARGES	TOTAL DES CHARGES 2017	TOTAL DES CHARGES 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE REPORTÉ	56 714 413	6 594 396	594 548	2 004 832	10 497 993	101 501	2 468 600	78 976 282	72 189 261
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS									
MEUBLES ET IMMEUBLES									
Entretien des biens meubles	0	0	0	5 025	31 254	1 241 185	0	1 277 465	1 546 300
Conservation des immeubles	415 329	56 387	40 685	252 675	965 470	3 532 502	0	5 263 049	4 916 266
Entretien ménager	1 887 654	261 403	5 065	129 405	714 139	0	0	2 997 666	2 881 865
Consommation énergétique	0	0	0	1 560 688	0	0	0	1 560 688	1 550 235
Location d'immeubles	0	0	0	0	232 872	0	0	232 872	212 870
Protection et sécurité	0	0	0	10 555	58 265	0	0	68 820	89 244
Améliorations, transformations et rénovations majeures	0	0	0	0	10 177	0	0	10 177	74 622
Systèmes d'information et de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2 302 984	317 790	45 750	1 958 348	2 012 177	4 773 688	0	11 410 736	11 271 402
ACTIVITÉS CONNEXES									
Financement	0	0	0	0	0	0	2 266 513	2 266 513	2 194 455
Projets spéciaux	1 266	155	19 406	0	1 111	1 272	4 560	27 769	395 574
Rétroactivité	88 189	8 862	0	0	0	0	0	97 051	202 202
Droits de scolarité et ententes	0	0	0	0	0	0	494 015	494 015	633 476
Provisions - mauvaises créances	0	0	0	0	0	0	462 537	462 537	614 542
Prêt de services	(59 796)	0	313	0	0	0	0	(59 483)	(31 673)
Activités extrascolaires	0	0	0	0	0	0	41 935	41 935	30 656
	29 658	9 017	19 719	0	1 111	1 272	3 269 559	3 330 336	4 039 233
AUTRES ÉLÉMENTS									
Charges - variation de la provision pour avantages sociaux	(244 561)	509 664	0	0	0	0	0	265 104	(283 284)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	533 917	533 917	(28 062)
TOTAUX	58 802 495	7 430 866	660 017	3 963 180	12 511 281	4 876 460	6 272 076	94 516 374	87 188 551